

Donnez toutes les chances à votre entreprise de réussir dès maintenant et pour l'avenir grâce à une planification successorale appropriée

Si vous êtes travailleur autonome ou propriétaire d'une entreprise, la planification de la succession de votre entreprise peut vous tenter autant que la rédaction d'un testament – vous savez que vous devez vous en occuper, mais vous n'en avez pas vraiment le goût.

Cependant, comme pour un testament, il ne faut pas attendre qu'il soit trop tard. Laisser le hasard se charger de votre planification successorale, c'est courir le risque que quelqu'un d'autre décide du sort de votre entreprise, et peut-être à fort prix.

Voici quelques-uns des points que vous devez considérer lorsque vous planifiez l'avenir de votre entreprise.

S'occuper d'abord des besoins personnels

Si votre entreprise est votre bien le plus important et votre principale source de revenu, il est essentiel de régler d'abord les questions relevant de la planification immédiate et quotidienne.

Sur le plan personnel, vous avez besoin d'une assurance vie et invalidité suffisante pour vous assurer qu'en cas de maladie ou de décès, vous et votre famille pourrez maintenir le niveau de vie auquel vous êtes habitués.

Il vous faut également un plan financier personnel qui réponde à vos besoins d'épargne et de liquidités. Avez-vous assez d'argent pour régler vos dépenses courantes, comme l'éducation de vos enfants, et ensuite vous permettre ce petit chalet ou ce voyage qui vous font rêver depuis si longtemps ?

Une fois vos affaires personnelles en règle, vous pouvez vous soucier de vos besoins d'entreprise.

S'occuper de son entreprise

Il est tentant d'attendre jusqu'à l'approche de la retraite pour commencer à faire des plans successoraux pour son entreprise, mais vous pouvez réaliser des économies substantielles si vous vous y prenez d'avance.

Selon Todd Herzog, directeur général et administrateur, Groupe de planification financière et successorale de la Banque Scotia, « Les propriétaires d'entreprise ont besoin d'assurance pour protéger leurs biens d'entreprise, mais il ne s'agit que d'un aspect de la situation. Qu'arrivera-t-il si leur entreprise ne peut fonctionner en raison de la perte d'un employé clé ou d'une autre interruption inattendue ? Et qu'arrivera-t-il advenant le décès du propriétaire de l'entreprise ? Une assurance peut fournir des moyens de planifier en prévision de telles situations. »



Votre plan de succession d'entreprise devrait être révisé sur une base régulière ou chaque fois qu'il se produit un événement important dans votre vie, notamment une naissance, un mariage, une maladie ou un décès, ou encore lorsqu'un membre de la famille se joint à l'entreprise ou que la législation fiscale subit un changement pertinent.

Voici quelques questions supplémentaires que vous devriez considérer :

Tout le monde est-il sur la même longueur d'onde ?

Beaucoup de querelles qui se soldent par l'éclatement de l'entreprise ou de la famille sont attribuables à une mauvaise communication. Par exemple, vous prévoyez transmettre votre affaire à des membres de votre famille sans qu'ils n'aient jamais manifesté un réel intérêt à cet effet. Curieusement, il y a souvent manque de communication à cet égard.

Qui fera tourner l'entreprise lorsque vous ne le ferez plus ?

Les membres de votre famille sont-ils prêts à hériter de l'entreprise ou ont-ils besoin de formation? N'oubliez pas – la propriété et la gestion sont deux choses très différentes. Vous êtes peut-être en mesure de vous charger des deux, mais il pourrait s'avérer plus avantageux pour les membres de votre famille de conserver uniquement la propriété de l'entreprise et d'en confier la gestion à d'autres.

Vaudrait-il mieux vendre l'entreprise?

La vente de votre entreprise pourrait vous rapporter immédiatement et éviter aussi les querelles de famille. Avez-vous bien envisagé cette option ? Ne laissez pas les considérations d'ordre émotif vous empêcher de prendre la décision financière qui s'impose.

Y a-t-il d'autres façons d'exploiter la valeur de votre société?

Votre entreprise a-t-elle été évaluée? Êtes-vous au courant de la facture fiscale potentielle que pourrait entraîner sa vente ? Vous avez des choix quand il s'agit de maximiser la valeur de votre société et de minimiser l'impôt, notamment le financement, les stratégies liées à l'assurance-vie et à des structures organisationnelles spéciales.

Le plan de relève de votre entreprise fait-il partie de votre plan financier personnel?

Vos plans personnel et d'affaires sont intimement liés. Par exemple, vous pouvez être en mesure d'améliorer votre revenu de retraite grâce à une Convention de retraite (CR) ou à un Plan de retraite individuel (PRI). Ces options peuvent être intégrées à votre planification financière personnelle pour créer un plan de retraite global supérieur.

Votre testament concorde-t-il avec le plan de relève de votre entreprise?

Votre testament est-il à jour? S'il vient en conflit avec votre plan de relève de l'entreprise, cela peut entraîner des conséquences néfastes, comme par exemple le gonflement de la facture fiscale, la vente



forcée de l'entreprise ou même un litige. Les fiducies et les testaments multiples sont deux façons de minimiser ces risques et pourraient réduire les taxes et les frais d'homologation susceptibles de gruger votre patrimoine.

Agissez maintenant

Une planification successorale d'entreprise efficace peut vous aider à maximiser les chances de réussite de votre entreprise dès maintenant et en prévision de l'avenir. Elle peut également vous protéger, ainsi que vos héritiers, contre les pertes que peuvent entraîner une maladie, un décès ou des impôts inattendus.

Considérant tous ces aspects, la planification successorale peut paraître rebutante. Toutefois, un conseiller de ScotiaMcLeod dispose des connaissances, des ressources et d'une équipe d'experts pour vous aider à franchir une étape à la fois. Commencez dès maintenant, c'est le meilleur moment.

Cette publication a été préparée par ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc. (SCI), membre du FCPE. Cette publication sert de source générale d'information et ne devrait pas être considérée comme offrant des conseils fiscaux ou de placement personnels. Nous ne sommes pas des conseillers fiscaux et recommandons aux lecteurs de consulter leur conseiller fiscal professionnel avant de poser un acte fondé sur le contenu de la publication. La présente publication et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient sont protégées par le droit d'auteur. La présente publication ne peut être reproduite en totalité ou en partie, ni mentionnée de quelque façon que ce soit, et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient ne peuvent être mentionnées, dans chaque cas, sans le consentement exprès préalable de SCI. Le Groupe Banque Scotia fait référence à La Banque de Nouvelle-Écosse et à ses filiales au Canada. ^{MC} Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

